

# MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

18 mai 2017

### Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, CALVEL Thierry, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie,

Absents (représentés) : ANDRAUD Frédéric.

Absents (excusés) : MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, VIALADE Régis.

---

*Modifications de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.*

*Le conseil municipal accepte les modifications et décide d'ajouter le choix du lot n°6 aux travaux du CMS et l'avenant au lot n°5 Plomberie (Artisan MOREAU) aux travaux du CMS.*

○ **DEVIS ENEDIS : DEPLACEMENT OUVRAGE au Commerce Multi Services :**

Le conseil municipal décide d'accepter le devis présenté par ENEDIS relatif au déplacement d'ouvrage, à savoir l'enfouissement de la ligne électrique devant le chantier de l'extension du Commerce Multi Services. Le devis s'élève à 5430,44 euros Hors Taxes. Une aide sera demandée au SYADEN.

○ **CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :**

Le conseil municipal décide de créer un poste en contrat unique d'insertion à 20 heures hebdomadaires sur un temps annualisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour une durée de un an renouvelable, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et la demande d'aide avec Pôle Emploi.

○ **AUTORISATION A DONNER A M. LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N°2 DE L'ENTREPRISE MARSON :**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 de l'entreprise MARSON (Lot n°1 Gros Œuvre) pour un montant de 2211,40€ HT relatif aux travaux de l'extension du CMS concernant le raccordement Mairie au tout à l'égout, le piquage et rejointoiement du mur Mairie/Cour et la fourniture et mise en place d'un coffret ERDF dans un mur de façade. Une moins-value sur ce lot n°1 concerne la réduction du mur de la terrasse/rue : briques et enduit.

○ **DEVIS VITRAUX EGLISE :**

Le conseil municipal accepte le devis de Madame E BRENAS PECH, L'Atelier du Vitrail, pour la réparation de quatre vitraux de l'église pour un montant de 5375,35 € HT.

○ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL :**

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial en qualité de fonctionnaire en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Le poste sera conclu pour des missions de secrétaire de mairie de commune de moins de 1000 habitants, à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 17 juin 2017.

○ **CHOIX ENTREPRISE LOT N°6 CARRELAGE – FAÏENCE AUX TRAVAUX EXTENSION CMS :**

Le conseil municipal approuve la proposition présentée par l'entreprise MARSON pour le lot n°6 Carrelage – Faïence pour un montant de 4041,00 HT, relatif aux travaux de l'extension du CMS, suite au refus de l'entreprise AUBERT Rénovation qui avait été retenue à la commission d'appel d'offres en juillet 2016.

○ **AUTORISATION A DONNER A M. LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N°1 DE L'ENTREPRISE MOREAU Régis :**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 de l'entreprise MOREAU Régis (Lot n°5 Plomberie Sanitaire) pour un montant de 1157,20 € HT concernant la fourniture et mise en place de gouttières et descentes en zinc relatif aux travaux de l'extension du CMS.